CORRIGÉ NON OFFICIEL

BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité

U21 - Intervention sur une installation en télésécurité

Session 2009

Proposition de corrigé rédigée par FormaV pour s'entraîner. Ce n'est pas le corrigé officiel de l'examen et elle ne remplace pas les éléments de correction officiels.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BP ATPS

E2 : Intervention dans le cadre d’une installation en télésécurité

Session 2009 • Code sujet : **D1** • Durée : **1h20** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion des interventions, rédaction de la main courante et compte rendu oral (3 questions) **Page 3**

2. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2009/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2009 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. Gestion des interventions, rédaction de la main courante et compte rendu oral

Vous êtes opérateur en télésécurité chez EUROSECURITE, dans une station centrale agréée APSAD qui traite les informations de sites télésurveillés. Vous devez gérer les interventions de rondiers, appliquer les consignes de levée de doute, rédiger la main courante et rendre compte oralement au jury.

Gestion des interventions

Question 1. Gérer à distance les interventions de plusieurs rondiers-intervenants munis de téléphones mobiles, à partir des informations recueillies sur l'installation informatisée de télésécurité. Décoder les informations, affecter les ressources humaines disponibles selon leurs compétences et transmettre des consignes claires, précises et conformes aux règles applicables.

1. Qualifier l'événement reçu : alarme, anomalie technique ou mise en/hors service hors créneau. Consulter la fiche-site, contre-appeler avant toute intervention, vérifier le mot code confidentiel et enregistrer l'appel horodaté.
2. Choisir un rondier compétent et géographiquement prépositionné. Lui transmettre le numéro du site, la nature de l'événement et les consignes contractuelles; viser un délai inférieur à 30 minutes.
3. Faire suivre les quatre phases : approche en liaison avec la station, observation, reconnaissance et mesures adaptées, puis remise en sécurité et clôture. En cas d'effraction ou de situation anormale, appliquer les mesures conservatoires prévues et informer les forces de l'ordre.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contre-appel et code confidentiel, puis intervention du rondier compétent. Suivi des quatre phases, information des forces de l'ordre si nécessaire et traçabilité de l'événement.

Main courante

Question 2. Rédiger la main courante relative aux opérations conduites en utilisant le formulaire fourni. Consigner les événements, leurs horaires, le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.

Compléter l'en-tête avec la date, le nom de l'agent, l'heure de prise de poste, la vérification du matériel et les observations. Dans les colonnes « Heure » et « Événement », inscrire les faits dans l'ordre réel, avec les horaires et les informations utiles. Le formulaire ne fournit aucun événement à reporter : renseigner uniquement les faits observés et les données recueillies.

Étape à consigner	Informations à noter
Réception et contre-appel	Heures, site, information reçue, résultat et code vérifié
Intervention	Heure de contact et d'arrivée, identité du rondier, constatations
Clôture	Éventuel appel aux services publics, mesures prises, heure et état final

FormaV - document d'entraînement non officiel

Repères de saisie sur la main courante

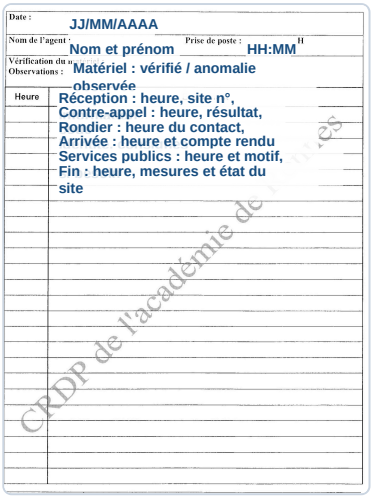

CRDP de l'académie de [illegible]

✓ RÉPONSE À RETENIR

Main courante chronologique, factuelle et horodatée, avec l'agent, le site, l'intervenant, l'événement et les mesures prises.

Interrogation orale

Question 3. Répondre à une interrogation orale devant le jury et rendre compte oralement des opérations conduites.

Présenter au jury un compte rendu oral clair, chronologique et limité aux faits vérifiés. Commencer par l'information reçue et le contre-appel, puis expliquer l'affectation du rondier et les consignes transmises. Décrire ensuite le déroulement de l'intervention et sa clôture.

- Préciser le site, les horaires, l'identité de l'intervenant et ses constatations.
- Indiquer les mesures prises, l'éventuel appel aux forces de l'ordre et l'état final du site.
- Ne pas présenter comme constaté un fait non vérifié.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Compte rendu oral factuel et chronologique, de la réception de l'information à la clôture de l'intervention.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2009)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E2 A du BP Agent technique de prévention et de sécurité, session 200, porte le repère D1 et dure 1h20, coefficient 2. Dans le contexte d'une station centrale de télésécurité, le candidat analyse des alarmes et anomalies, coordonne les rondiers, applique les consignes de levée de doute, tient la main courante et rend compte oralement au jury.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Avant une intervention pour alarme ou anomalie, effectuer le contre-appel prévu et utiliser le mot code confidentiel indiqué sur la fiche du site.
- Enregistrer et horodater la communication téléphonique, puis tracer chaque événement, ses horaires et les mesures prises dans la main courante.
- La levée de doute intrusion suit quatre phases : approche du site, observation, reconnaissance avec mesures adaptées, puis fin d'intervention après remise en sécurité.
- L'intervenant vérifie le périmètre et toutes les issues, rend compte de sa progression et informe les forces de l'ordre en cas d'effraction ou de situation anormale.

Points de vigilance & attentes du jury

- Décoder rapidement les informations et affecter les rondiers selon leurs compétences et leur disponibilité.
- Respecter la procédure de contre-appel et l'usage du mot code confidentiel avant le déclenchement d'une intervention.
- Noter les heures de réception, de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.
- Renseigner le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Quelles informations faut-il inscrire dans la main courante ?

Indiquez le numéro du site, l'identité de l'intervenant, la nature de l'événement et les mesures prises. Notez les heures de réception, de contact avec le rondier, d'arrivée sur site, d'appel éventuel aux services publics et de fin d'intervention.

Q : Quelles sont les étapes d'une levée de doute pour intrusion ?

La procédure comporte quatre phases : l'approche du site en liaison avec la station, l'observation, la reconnaissance avec les mesures adaptées, puis la fin d'intervention après remise du site en situation de sécurité.

Q : Comment se répartit la durée de l'épreuve ?

Le document prévoit 30 minutes pour gérer les interventions à distance, 20 minutes pour rédiger la main courante et 30 minutes pour l'interrogation orale. Ces durées totalisent 1h20.

Q : Quelles aptitudes sont particulièrement évaluées par le jury ?

Le sujet évalue la rapidité de décodage des informations, l'affectation des ressources selon leurs compétences, la clarté et la légalité des consignes transmises, ainsi que la qualité du compte rendu oral et écrit.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpatps.fr/assets/annales/bp-atps/U21 - Intervention sur une installation en télésécurité/2009/BP ATPS - U21 - Intervention sur une installation en télésécurité - Session 2009 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Agent Technique de Prévention et de Sécurité : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du BP ATPS, classés par épreuve et par année :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du BP ATPS reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
bpatps.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.